

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 30 juin 2021 21:58

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID-19 // Point de situation au 30.06.2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 29 juin 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

- 121 (-6) hospitalisations en cours dont 13 (+2) en réanimation
- 812 (=) personnes décédées

Du 20/06 au 26/06	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	26,8 / 100 000	32,6 / 100 000	14,6 / 100 000	18,54 / 100 000	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	Donnée indisponible	6,6 / 100 000	Donnée indisponible	/	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	8,0 %	24,7 %	> 30 %

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

• Bilan chiffré au 29/06/2021

Au 29 juin 2021, 4 881 033 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Ile de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

La Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en nombre d'injections avec au total 1 006 170 injections (643 610 premières injections et 362 560 secondes injections).

• Été serein = vaccin ! Opération « je prends rendez-vous » dans les centres commerciaux le samedi 3 juillet 2021

Grâce à la mobilisation des « pious-pious » du CHU de Toulouse, la troisième opération « je prends rendez-vous » dans les centres commerciaux aura lieu ce samedi 3 juillet entre 11h et 19h. Chacune et chacun pourra prendre un rendez-vous de vaccination sur des stands mis en place dans les centres commerciaux de :

- Toulouse/Balma : Espace Gramont
- Portet-sur-Garonne
- St Orens
- Roques-sur-Garonne
- IKEA de Roques-sur-Garonne
- Labège 2
- Fenouillet

Chacun pourra donc repartir avec un rendez-vous dans le centre de vaccination choisi.

3. Décret n° 2021-850 du 29 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

À compter du 30 juin 2021, un certain nombre de mesures évoluent :

- **pass sanitaire pour les événements extérieurs et intérieurs regroupant 1 000 personnes et plus** ;
- **levée des limites de jauge** (selon la situation locale) dans les **établissements recevant du public** (cinémas, restaurants, magasins...) sauf exceptions (salles de concert et de spectacle, établissements sportifs, etc : accueillant des concerts et festivals en intérieur et en configuration debout devront respecter une jauge de 75% du public accueilli) ;
- **fin des restrictions dans les cantines d'entreprise** ;
- **fin des restrictions dans les lieux de culte** (pour les événements culturels, pour les autres événements comme les concerts, la règle est la même que pour les ERP de type L : jauge à 75% pour les concerts debout, avec présentation d'un pass sanitaire lorsque l'événement accueille plus de 1000 personnes) ;
- **compétitions sportives de plein air** : autorisées pour tous les publics dans la limite de 2 500 participants et avec utilisation d'un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- **rassemblements sur la voie publique** : levée de l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes. Tous les rassemblement doivent néanmoins être organisés de manière à permettre le respect des gestes barrières. Pour les manifestations sur la voie publique soumise à autorisation préfectorale selon le droit commun, les organisateurs devront ajouter à leur demande d'autorisation les mesures qu'ils mettent en oeuvre pour garantir le respect des gestes barrières.

En revanche, les **mesures barrières et la distanciation restent toujours de rigueur**.

Par ailleurs, **le service au bar reste interdit et chaque client doit avoir une place assise** dans les bars, restaurants, restaurants d'hôtel et autres établissements de ce type.

Les **concerts et festivals en configuration debout** peuvent, eux aussi, reprendre à compter du 30 juin avec un protocole dédié :

- une jauge de 75 % s'appliquera en intérieur, tandis qu'en extérieur elle sera de 100 % ;
- un « pass sanitaire » sera exigé à compter de 1 000 spectateurs, qu'il s'agisse du plein air ou des concerts en salle ;
- le port du masque sera obligatoire quand le nombre de spectateurs est inférieur à 1 000, pour les événements sans pass sanitaire obligatoire ;
- pour les événements où le pass sanitaire sera en vigueur, au-dessus de 1 000 personnes, le port du masque ne sera pas obligatoire mais restera recommandé.

A ce jour, les discothèques restent fermées. Elles n'ouvriront qu'à partir du 9 juillet 2021 avec présentation du pass sanitaire obligatoire à l'entrée notamment.

Vous trouverez le décret en question au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043715806>

Concernant la stratégie de réouverture des établissements recevant du public (ERP) et des activités regroupant du public, vous trouverez toutes les informations détaillées au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

4. Le « pass sanitaire » devient européen à partir du 1er juillet 2021

Pour retrouver la liberté de circuler sans risque épidémique, le « pass sanitaire » est harmonisé à l'échelle européenne à compter du 1er juillet. Toutes les preuves de test, de vaccin ou de rétablissement seront réunies sur un même « pass ».

Pour rappel, depuis le 9 juin 2021, la réouverture des frontières est enclenchée selon un protocole adapté à la classification des pays :

- vert si le pays est sûr ;
- orange si le virus circule ;
- et, rouge pour les pays à forte tension épidémique.

Désormais, les documents de validité sanitaire exigés dans ce protocole seront fonctionnels et harmonisés pour tous les pays européens.

Concrètement, le « pass » sera intitulé « **certificat Covid numérique de l'Union européenne** ». Les voyageurs européens pourront présenter le « QR code » du certificat à la police aux frontières ou aux compagnies aériennes sans se soucier de la langue dans laquelle le certificat est écrit. Un voyant vert ou rouge indiquera si le voyageur européen peut entrer sur le territoire ou non.

Cet outil présente trois avantages :

- **s'assurer que les voyageurs sont vaccinés ou non contaminés ;**
- **garantir l'authenticité des documents ;**
- **optimiser la gestion des flux pour l'été**, à la veille d'une augmentation de 60% des déplacements touristiques.

Il sera également possible de présenter **une version papier de son « pass »**. L'outil est le même, et reconnu dans tous les pays européens. C'est également un dispositif sécurisé avec une signature numérique européenne.

Vous trouverez ci-joint le dossier de presse correspondant.

5. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT